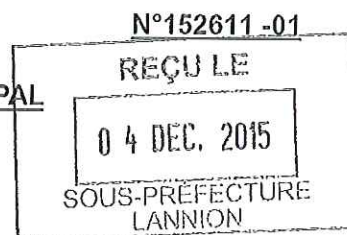


EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE du 26 NOVEMBRE 2015



L'an deux mil quinze et le vingt six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Marcel PRAT, Maire.

Étaient présents: PRAT Marcel, BLANCHARD Dominique, TURPIN Sylvie, DUBUIS Carole, KERGOAT Yann, LE LEER Jean-Pierre, LE MENN Denis, GALLOU Christian, DEHAYE Vincent, ABRAHAM Annie, MITTON Jean-Pierre, THOMAS Sandrine, SAGAERT Marie Odile, MACE Lucie, LELIEU MARTI Florence, LE GAC Bernard, DANIEL Erwan.

Excusés: BARRE Maëlle qui a donné pouvoir à LE LEER Jean-Pierre, MOLLE Anabelle qui a donné pouvoir à SAGAERT Marie-Odile, MARGATE Jean qui a donné pouvoir à DEHAYE Vincent, LE CORRE Marie José qui a donné pouvoir à LE MENN Denis .

Absents : BOURDOULOUS Morgane, BROCCUE Thomas

Monsieur Dominique BLANCHARD a été élu secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor en date du 13 octobre 2015 relatif au projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor qui est soumis pour avis à la Commune de Ploumilliau.

Après avoir pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- EMET, à l'unanimité, un avis favorable sur le nouveau périmètre tel qu'il est présenté dans le projet de schéma.

« nous répétons notre position de ne pas fermer la porte à toute commune intéressée à rejoindre notre Communauté d'Agglomération. A cette condition le projet préfectoral d'agrandissement de Lannion Trégor Communauté est acceptable »

- **EMET, 16 voix contre, 5 abstentions, un avis défavorable** sur la réorganisation des syndicats et SIVU, en fait, en ce qui nous concerne sur leur disparition.

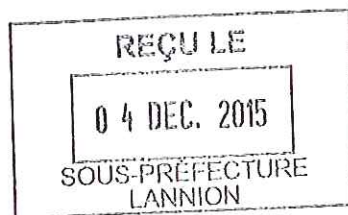
« nous sommes très attachés à la coopération intercommunale pour co construire des services capables de répondre aux besoins de nos concitoyens.

Ainsi, nous dénonçons la dissolution des SIVU, expression de la solidarité entre Commune surtout quand ils ont fait la preuve de leur intérêt pour nos populations, de leur bonne gestion démocratique et participative, de leur capacité à être très réactifs vu la proximité entre utilisateurs et décideurs.

Ces organismes intercommunaux qui répondent à des besoins sociaux (enfance-jeunesse, personnes âgées) doivent être gérés au plus proche des Communes qui décident de coopérer entre elles à égalité. C'est la source de leur efficacité.»

Fait à PLOUMILLIAU, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

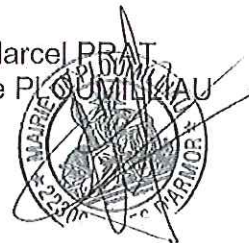


Marcel PRAT
Maire de PLOUMILLIAU



Délibération rendue exécutoire après affichage en Mairie et transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 02/12/2015

Marcel PRAT
Maire de PLOUMILLIAU



Date de la convocation : 18 novembre 2015
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 21